



2015/2210(INI)

29.9.2015

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques:
mise en œuvre des priorités pour 2015
(2015/2210(INI))

Rapporteur pour avis (*): Jean Arthuis

(*) Commission associée – article 54 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que l'examen annuel de la croissance présenté par la Commission le 28 novembre 2014 définit trois piliers principaux pour 2015 – un coup de fouet coordonné à l'investissement privé, un engagement renouvelé en faveur des réformes structurelles et des mesures en faveur de la responsabilité budgétaire – et met pour la première fois l'accent sur la contribution du budget européen à la réalisation de ces piliers;
 - B. considérant qu'avec l'adoption du règlement portant création du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la mise en route des programmes opérationnels liés aux fonds de cohésion, le report de crédits d'engagement non consommés en 2014 de la période 2007-2013 vers 2015, 2016 et 2017 ainsi que l'augmentation du préfinancement de l'initiative européenne pour la jeunesse, le semestre écoulé a été riche en réalisations budgétaires au service des objectifs fixés par l'examen annuel de la croissance;
 - C. considérant que le budget européen a ainsi fait la preuve de sa valeur ajoutée, mais aussi des limites à l'action politique européenne que constitue un budget qui n'est pas abondé par de véritables ressources propres, qui reste inférieur à 1 % du PIB de l'Union et qui est bridé par un cadre pluriannuel de 7 ans;
 - D. considérant que la position du Conseil sur le budget 2016 réduit de 563,6 millions d'EUR les engagements et de 1,4 milliard d'EUR les paiements, sous-évaluant une fois de plus les besoins de paiements réels de l'Union, en contradiction avec le plan d'apurement des factures impayées proposé par la Commission;
1. salue la présentation du rapport des cinq présidents intitulé "Compléter l'Union économique et monétaire européenne", mais regrette le décalage trop important entre l'échéancier prévu pour sa mise en œuvre et l'attente d'une réforme déclenchée par la crise grecque;
 2. se félicite des mesures prises afin de simplifier et de renforcer le Semestre européen, à savoir un recentrage sur les priorités, moins de documents et plus de temps pour en débattre, une dimension politique accrue et une meilleure participation des autorités nationales;
 3. salue les propositions faites en matière de renforcement du contrôle parlementaire, notamment la suggestion d'adaptation des structures du Parlement à la spécificité de la monnaie unique, indispensable pour la construction d'une véritable Union économique et monétaire;
 4. souligne l'interprétation par la Commission du rôle essentiel exercé par les autorités nationales et régionales dans la promotion des réformes structurelles nécessaires, l'exercice de la responsabilité budgétaire et le soutien à l'investissement au service de l'emploi et de la croissance;

5. applaudit l'appel à une intégration dans le droit primaire de l'Union des instruments intergouvernementaux tels que le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, ce qui met ainsi un terme au déficit de légitimité démocratique;
6. souligne la nécessité d'appliquer toutes les règles en vigueur du pacte de stabilité et de croissance afin d'assurer la stabilité des finances publiques;
7. se réjouit des pistes de réflexion lancées pour un mécanisme de stabilisation budgétaire pour la zone euro, ce qui amorce les contours d'un Trésor européen; fait remarquer que la publication d'un livre blanc à ce sujet annoncée pour le printemps 2017 coïncide avec la révision à mi-parcours du CFP; rappelle à cet égard son exigence qu'un tel financement ou instrument supplémentaire fasse partie intégrante du champ de contrôle budgétaire du Parlement et soit financé au-delà des plafonds du CFP pour la période 2014-2020;
8. réitère également l'importance qu'il attache à la mise en place d'un nouveau système de ressources propres, qui devrait conduire à une véritable réforme du financement de l'Union sans augmenter la charge fiscale pour les citoyens et créer une véritable connexion entre les citoyens et les autorités européennes; envisage, à cet égard, d'analyser et d'examiner les propositions qui seront avancées l'an prochain par le groupe de haut niveau sur les ressources propres;
9. rappelle que le manque de crédits de paiement, essentiellement dû à l'insuffisance des plafonds de paiement et au sous-financement, reste très important en 2015; craint que cette situation continue de compromettre la bonne exécution des nouveaux programmes au titre du CFP 2014-2020 et de pénaliser les bénéficiaires, notamment les autorités locales, régionales et nationales, qui sont confrontées à des difficultés économiques et sociales;
10. salue l'adoption du règlement instaurant le FEIS en tant qu'outil pour stimuler l'investissement privé et souligne le rôle joué par le Parlement pour minimiser le redéploiement depuis Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe; rappelle son engagement à réduire les coupes au cours de la procédure budgétaire annuelle;
11. estime cruciale la réussite de ce plan d'investissement et s'attèlera, par conséquent, à suivre sa mise en œuvre avec la plus grande vigilance, notamment afin de prévenir toute déconsolidation de la dépense d'investissement ainsi que des dettes publiques.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	28.9.2015
Résultat du vote final	+: 21 -: 13 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Nedzhmi Ali, Jonathan Arnott, Jean Arthuis, Jean Arthuis, Reimer Böge, Lefteris Christoforou, Gérard Deprez, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Jens Geier, Ingeborg Gräßle, Iris Hoffmann, Monika Hohlmeier, Bernd Kölmel, Zbigniew Kuźmiuk, Vladimír Maňka, Ernest Maragall, Siegfried Mureşan, Victor Negrescu, Jan Olbrycht, Paul Rübig, Petri Sarvamaa, Patricija Šulin, Eleftherios Synadinos, Paul Tang, Indrek Tarand, Isabelle Thomas, Monika Vana, Daniele Viotti, Marco Zanni, Auke Zijlstra
Suppléants présents au moment du vote final	Michał Marusik, Andrej Plenković, Nils Torvalds, Anders Primdahl Vistisen